

## **REGLEMENT INTERIEUR FC BELVES**

**Un dirigeant, un éducateur ou un joueur ne peut participer aux activités qu'en étant à jour de sa cotisation fixée annuellement et après s'être engagé à respecter dans son intégralité le présent règlement qui fait appel au sens de la responsabilité chez tous les membres du club.**

**Le Bureau Directeur** gère les actions du club sous l'autorité du **Président**.

Il est relayé au niveau du terrain par un **Coordonateur** qui supervise le travail des éducateurs.

**Les éducateurs sont seuls habilités à diriger les joueurs sur le terrain.**

Ils veillent à ce que les parents et accompagnateurs restent derrière la main courante et ne se substituent pas à eux. Les jeunes joueurs ont besoin de tranquillité pour jouer et gagner en autonomie.

**Tout joueur doit se conformer strictement aux consignes des éducateurs.**

**Tout joueur licencié** doit se tenir à la disposition du club en acceptant :

Le calendrier des entraînements et des compétitions,

Le choix fait par les éducateurs pour la composition des équipes,

Les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé.

Tout joueur est dans l'obligation d'être présent aux entraînements et matchs sauf dérogation donnée par l'éducateur. En cas d'empêchement ou de retard il doit **prévenir le plus tôt possible**.

**Les horaires fixés doivent être scrupuleusement respectés.**

En arrivant sur les sites d'entraînements et/ou de matchs, à Belves et à l'extérieur, les joueurs sont tenus de respecter les règles de politesse "**de base (Bonjour, Au revoir)**" envers les adultes présents.

Tout joueur doit **porter les vêtements fournis par les sponsors dans les conditions fixées par le club.**

**A l'issue de la rencontre les vestiaires doivent être laissés propres, à domicile et à l'extérieur.**

Tout joueur est tenu de **prendre soin des installations et du matériel** mis à sa disposition. Toute dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur. **Lors des séances d'entraînement les joueurs participent au rangement du matériel** et au nettoyage éventuel des ballons.

Toute consommation d'alcool de tabac ou de toute autre substance est strictement interdite aux mineurs.

Toute personne majeure doit respecter le règlement affiché dans le club house.

**Tout Joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres**, de ses coéquipiers, des joueurs de l'équipe adverse. L'éducateur est seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention. **En cas de cartons jaunes ou rouges injustifiés, des sanctions seront prises (sanctions financières ou disciplinaires).**

Les convocations pour les **sélections départementales et régionales** doivent être honorées mais ne sont pas de la responsabilité du club. Ce n'est pas le club qui convoque, ce n'est donc pas le club qui finance.

**Tout licencié ne peut prendre un engagement avec un autre club sans l'accord du Président du club.**

L'accord de l'éducateur n'a aucune valeur. Par correction, tout joueur contacté par un autre club est tenu d'informer la direction technique dans les plus brefs délais.

**Les parents** doivent prendre conscience que le club est géré essentiellement par des dirigeants bénévoles qui consacrent beaucoup de leur temps et parfois de leur argent au bon fonctionnement de la vie du club.

**Les parents peuvent assister les dirigeants** d'équipe dans les tâches administratives, d'intendance, d'aide à l'arbitrage. Les dirigeants d'équipes sont invités à assister aux réunions organisées à leur intention et à participer aux activités des clubs.

**En tant qu'accompagnateurs ils sont aussi des ambassadeurs du club et sont garants de son image.**

Tout écart de comportement ou de langage à l'égard des représentants du club ou de toute autre personne, tout incident avant, pendant ou après une rencontre entraînera (selon la gravité des faits), soit une lettre d'avertissement, soit une convocation devant la "Commission de discipline".

NB : la réinscription l'année suivante n'est pas automatique et dépend du joueur et de son comportement tout au long de la saison.

**A compter de la saison 2010-2011, le comportement des parents s'il dérape pourra entraîner l'exclusion du joueur jusqu'à la fin de la saison sans que nous autorisions une sortie du joueur en terme de licence.**

Le club a été pensé, construit sur des principes forts tels que : qualité, travail, des moyens humains et financiers du FC BELVES.

Seule une attitude basée sur la rigueur, le respect, le goût de l'effort permettront :

A chacun de trouver sa place quel que soit son niveau

A chacun d'atteindre le plaisir de jouer le mieux possible et le plus haut niveau possible,

D'atteindre ainsi les résultats sportifs que nous nous sommes fixés,

De faire avancer notre projet, votre projet le plus vite possible.

**A toutes et à tous, Bonne saison 2010-2011,**

**Le Président, Les Educateurs et Dirigeants.**

**Signature Des Parents, Enfants ou Joueur Sénior.**